

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022





P. 4 Mot du Président

P. 5

1 Présentation et fonctionnement de l'agglomération

P. 6 Présentation

P. 8 Fonctionnement

P. 10

2 L'activité de Colmar Agglomération

P. 11 Développement du territoire

P. 19 Aménagement du territoire

P. 23 Environnement

P. 31 Cadre de vie

P. 34 Ressources

P. 5

3 Trombinoscope et organigramme

P. 42 Trombinoscope

P. 46 Organigramme

Directeur de publication : Éric Straumann

Rédactrice en chef : Lucie Hamon - lucie.hamon@colmar.fr

Rédactrice en chef adjointe : Fatiha Scarramazza - fatiha.scarramazza@colmar.fr

Conception : Greencub

Impression : Imprimerie Freppel

Crédits photos : Colmar Agglomération



MOT DU PRÉSIDENT

Développement économique, formation, attractivité du territoire, mobilité, environnement, eau et assainissement, gestion des déchets, habitat... La palette d'actions de notre intercommunalité est large et concerne de nombreux domaines de la vie quotidienne de ses plus de 115 000 habitants !

Notre territoire se caractérise par un fort dynamisme économique : en 2022, le taux de chômage de l'agglomération colmarienne était de 5,4%, un taux bien moins élevé que la moyenne nationale de 7% sur la même période. Colmar Agglomération a fait du soutien au tissu économique local une priorité, et de nombreuses actions ont été engagées en ce sens.

La préservation de notre ressource en eau est également un axe d'effort majeur pour Colmar Agglomération, et notre ambition s'est traduite par la signature d'un contrat de territoire "Eau et Climat" avec l'Agence de l'eau en juillet 2022. Ce contrat prévoit plus de 15 millions d'euros d'investissements conjoints sur 4 ans, pour détecter et réparer les fuites sur notre réseau d'eau potable, ainsi que pour végétaliser l'espace public afin de permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans les sols et alimenter la nappe phréatique. L'année 2022 a aussi été marquée par la poursuite de l'élaboration du Plan climat air énergie territorial de l'intercommunalité, véritable plan d'action visant à répondre à l'accélération du changement climatique sur le territoire.

Je tiens enfin à souligner le succès rencontré par la première édition de la soirée pleins feux sur la plage, en juillet 2022, qui a permis aux habitants du territoire de profiter d'une soirée d'exception organisée par Colmar Agglomération sur la base nautique de Colmar-Houssen, à l'occasion de la Fête nationale.

Je conclurai en remerciant l'ensemble des équipes et des élus qui ont contribué à réaliser toutes les actions que vous pourrez découvrir dans ce rapport d'activité.

Bonne lecture !

Éric Straumann
Président de Colmar Agglomération



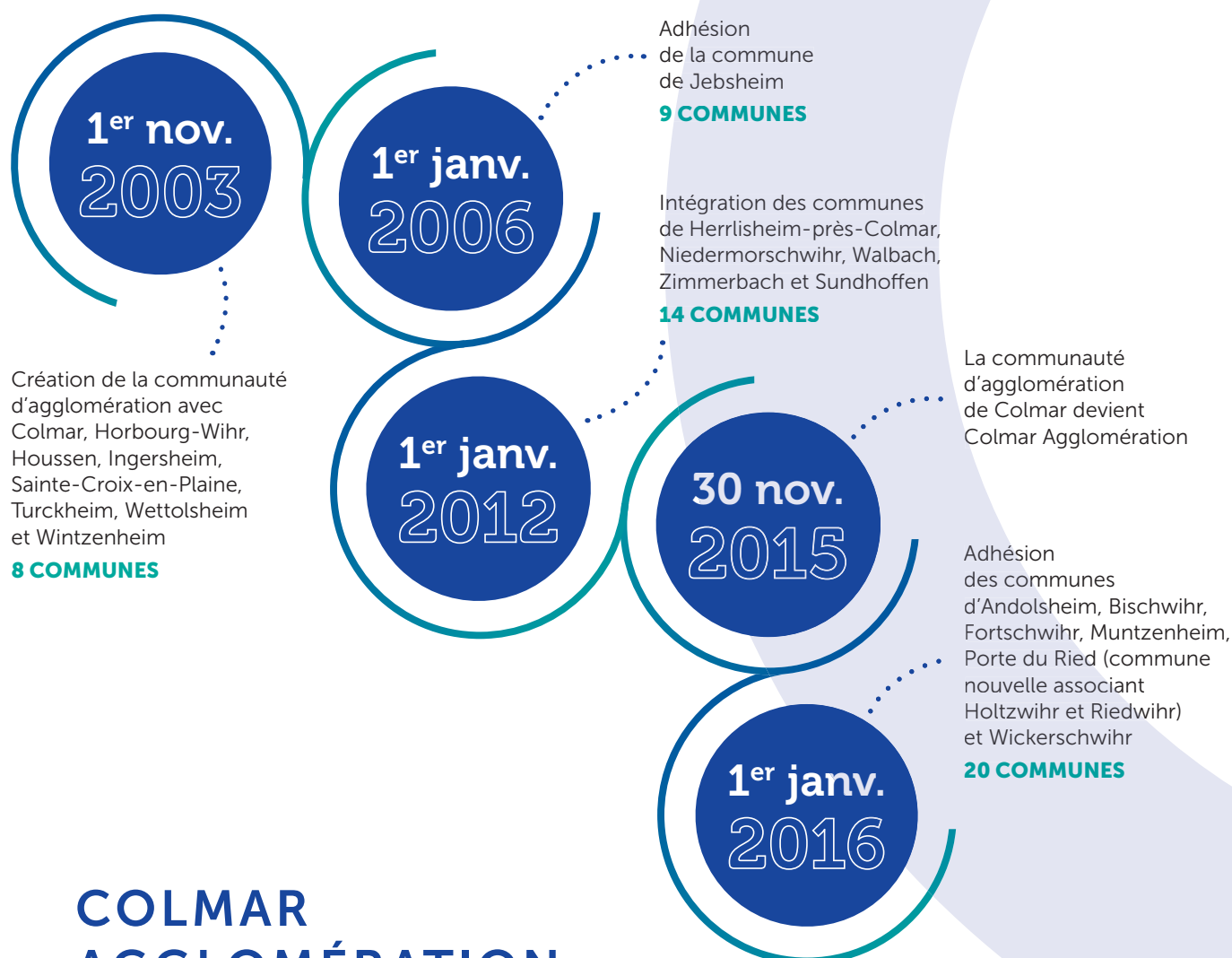
Présentation et fonctionnement *de l'agglomération*

┌ Présentation
└ Fonctionnement

PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION

Carte d'identité de Colmar Agglomération

Le périmètre

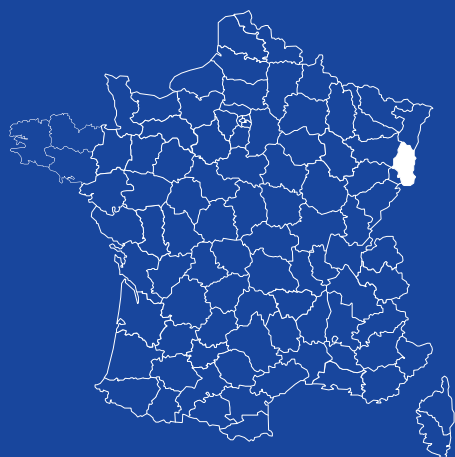


**COLMAR
AGGLOMÉRATION
AU 1^{ER} JANVIER 2023**

20
communes

115 105
habitants

244,36 km²
de superficie



	Surface Km ²	Population totale
Andolsheim	11,58	2 192
Bischwihr	3,23	1 239
Colmar	66,57	68 089
Fortschwihr	4,78	1 172
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1 904
Horbourg-Wihr	9,42	6 665
Houssen	6,70	2 636
Ingersheim	7,44	4 708
Jebsheim	14,85	1 369
Muntzenheim	6,48	1 355
Niedermorschwihr	3,35	567
Porte du Ried	9,49	1 882
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	3 125
Sundhoffen	12,75	1 955
Turckheim	16,46	3 854
Walbach	5,45	940
Wettolsheim	8,86	1 818
Wickerschwihr	2,25	666
Wintzenheim	18,97	8 149
Zimmerbach	2,26	820

FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Un territoire, une organisation institutionnelle



Les conseillers municipaux

Des conseillers municipaux des **20 communes** de l'agglomération ont été élus pour siéger au conseil communautaire.



Le bureau de l'agglomération

Le bureau communautaire est composé du Président, de 11 Vice-présidents et de 19 membres.



Les conseillers communautaires

Les conseillers communautaires, **au nombre de 60** élisent parmi eux les membres du bureau de l'agglomération.



Les règles de fonctionnement de Colmar Agglomération garantissent la représentation de chaque commune, dans les instances de l'agglomération, qu'il s'agisse du conseil communautaire, du bureau ou des commissions.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PAR COMMUNE



60

Conseillers communautaires au total

Andolsheim	1
Bischwihr	1
Colmar	30
Fortschwihr	1
Herrlisheim-près-Colmar	1
Horbouurg-Wihr	4
Houssen	1
Ingersheim	3
Jebsheim	1
Muntzenheim	1
Niedermorschwihr	1
Porte du Ried	1
Sainte-Croix-en-Plaine	2
Sundhoffen	1
Turckheim	2
Walbach	1
Wettolsheim	1
Wickerschwihr	1
Wintzenheim	5
Zimmerbach	1

Le Président

Le Président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires. Il préside le conseil et le bureau.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération. Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

Le bureau communautaire

Le bureau réunit le Président, les 11 Vice-présidents et 19 membres élus au sein du conseil communautaire. Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Le collège des Maires

C'est l'instance politique clé des institutions communautaires. Elle réunit le Président de Colmar Agglomération, les Vice-présidents et les Maires des communes membres de l'intercommunalité. C'est l'organe d'orientation stratégique de la communauté d'agglomération. Le collège des Maires se réunit 6 fois par an en moyenne. Chaque Maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

En matière de gouvernance de l'intercommunalité, le collège des Maires et Vice-présidents est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Les commissions

Les 3 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences. Elles réunissent, sous la présidence d'un Vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.

Commission de l'administration générale et des finances

Commission de l'attractivité et de l'aménagement

Commission de la transition énergétique et écologique

La commission consultative des services publics locaux

La commission consultative de services publics locaux examine les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : les transports, l'office de tourisme communautaire, le service public de l'eau, de l'assainissement et les services de collecte, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères, la gestion des campings communautaires, la société de l'aéroport de Colmar SAS, la pépinière d'entreprises et l'espace de co-working La Pep's.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres.

Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges.

L'ACTIVITÉ 2022 EN CHIFFRES



21

Marchés conclus



6

Conseils communautaires



6

Bureaux communautaires



6

Réunions Maires Vice-présidents



187

Délibérations



L'activité de *Colmar Agglomération*

┌ Développement du territoire
Aménagement du territoire
Environnement
Cadre de vie
Ressources

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Développement

Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach

Colmar Agglomération est membre du Syndicat mixte pour la gestion du Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach (SMO). Le comité syndical du SMO a confié, par la mise en place d'une nouvelle délégation de service public, l'exploitation du Port Rhénan à la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP).

C'est un modèle original qui regroupe le SMO, un opérateur économique, CFNR Transport et la Banque des Territoires. Cette société a pour mission de développer et de gérer le Port Rhénan au cours des 30 prochaines années.

Aéroport de Colmar-Houssen : nouveau hangar H19

Ouvert à la circulation aérienne publique depuis 1953 et dédié à l'aviation légère et sportive, l'aéroport de Colmar se développe régulièrement grâce à des campagnes d'investissements successives.

À ce jour, l'aéroport est un élément d'attractivité du territoire permettant le développement des sports aéronautiques, de la vie associative mais également le développement économique grâce à l'aviation d'affaires. En effet, une vingtaine de sociétés représentant près de 17 000 salariés utilisent les services de l'aéroport pour le transport de passagers et de matériels.

Pour conforter l'attractivité et la pérennité de l'aérodrome, un nouvel hangar "H19" de 675 m² est en cours de construction. Composé de 3 cellules, il accueillera jusqu'à 10 appareils, et devrait permettre d'accueillir environ 2 000 mouvements supplémentaires sur l'aérodrome pour un nombre total de mouvements à l'année situé aux alentours de 32 000.

Rencontre avec les forces vives économiques

Chaque trimestre, Colmar Agglomération convie les forces vives économiques du territoire à se rencontrer à l'occasion d'un petit-déjeuner.

Ces rendez-vous réguliers réunissent les chefs d'entreprises ou branches professionnelles présents au sein de l'agglomération. Des élus et représentants de Colmar Agglomération y participent également. Ces rencontres se déroulent dans une entreprise ou structure différente à chaque fois.

Elles permettent de créer une dynamique sur le territoire et de resserrer les liens entre les différents acteurs de la vie économique.



EN 2022, 3 RENCONTRES ONT ÉTÉ ORGANISÉES

Les participants ont été accueillis par :

- La Maison de l'Artisanat à Colmar
- Le Conseil interprofessionnels des Vins d'Alsace à Colmar
- L'entreprise Graines VOLTZ à Colmar

2. Développement économique

Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activités ou de services

Colmar Agglomération poursuit sa politique volontariste de soutien à l'économie locale au travers d'aides directes comme l'aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services.

La question du dynamisme commercial apparaît comme un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. La Collectivité a donc mis en place une aide à l'aménagement intérieur pour lutter contre la vacance immobilière, qui véhicule une image négative du territoire. Ce dispositif consiste en une subvention de 20% des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vide (sans qu'un délai de vacance minimal soit imposé), dans la limite de 6 000 € d'aide. Les travaux réalisés devront être conformes aux règlements d'urbanisme et aux autorisations obtenues (autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire...)

En 2022, **10 entreprises** ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total d'aides de **38 231 €**, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'année 2021.

Aide à l'investissement des entreprises

Colmar Agglomération soutient la compétitivité des entreprises qui s'implantent et se développent sur le territoire en favorisant la modernisation de leur outil productif.

En 2022, 4 entreprises ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total d'aides de 133 275 €.

Aide au développement du territoire

L'Agence d'attractivité de l'Alsace (AAA) a rejoint l'agence Grand E-Nov, pour créer Grand E-Nov+, l'agence d'innovation et de prospection internationale du Grand Est.

Colmar Agglomération, compétente en matière de développement économique, apporte son soutien aux trois agences (ARTGE, Grand E-Nov+, ADIRA) au travers d'une subvention de 19 000 € par an à chaque entité, soit un montant total de 57 000 €.

Subvention annuelle à l'école de japonais de Colmar

Suite à son déménagement en avril 2021, cette école enseigne le japonais aux enfants japonais et franco-japonais pour les classes de primaire et de collège, au sein des locaux de l'institut de l'Assomption de Colmar. Cette école est aussi un facteur d'attractivité économique, qui encourage la présence de ressortissants japonais au sein des entreprises d'origine nipponne en Alsace.

Colmar Agglomération apporte son soutien sous la forme d'une subvention annuelle d'un montant de 2 500 €.



Futur zone d'activités de Turckheim

La rareté du foncier économique et la saturation des zones d'activités existantes sur le territoire de Colmar Agglomération permettent difficilement de proposer des solutions d'implantation aux entreprises.

La reconversion de la friche des anciennes papeteries de Turckheim est une opportunité pour créer une nouvelle offre de terrain à destination des entreprises du secteur, tout en maîtrisant la consommation foncière. L'emprise totale du site est de 10 ha ; 3 ha sont dédiés à un quartier résidentiel et 7 ha sont appelés à devenir une zone d'activités économiques avec une vingtaine de lots. Des études pour la remise en état de cette friche ont été réalisées en 2022.

Inventaire des zones d'activités

La loi climat et résilience du 21 août 2021 impose à l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des Zones d'activités économiques (ZAE) de réaliser un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi.

L'année 2022 a été marquée par la préparation de cet inventaire, qui comportera les éléments suivant :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone ;
- Le taux de vacance de la zone, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Zones d'activités économiques

Création d'un trottoir rue du Ladhof à Colmar

Cet aménagement consiste en la création d'un cheminement piéton sécurisé sur le tronçon de la rue du Ladhof situé entre l'avenue Joseph Rey et la rue Lavoisier.



**COÛT GLOBAL
DE L'OPÉRATION**

55 000 € HT

La pépinière d'entreprises, Espace de coworking "La Pep's"

Située 2 rue de Prague à Colmar, La Pep's est une pépinière d'entreprises et un espace de coworking, réalisée par Colmar Agglomération. Son objectif est d'accompagner les porteurs de projet dans la création et le développement de leur entreprise, en leur fournissant un lieu et des solutions adaptées.

Ce projet est la concrétisation de la volonté politique des élus de Colmar Agglomération de soutenir durablement la création d'entreprises sur le territoire. La PEP'S est un outil de développement économique et d'attractivité, qui permet de répondre aux besoins des entrepreneurs du territoire, à partir d'un modèle original de service public. Elle offre un cadre de travail adéquat, des accompagnements personnalisés et peut héberger de jeunes entreprises sur site, grâce à des loyers progressifs. C'est par la signature d'une délégation de service public en juin 2022 que Colmar Agglomération a confié l'exploitation du site à l'association BGE Alsace-Lorraine pour une durée de 4 ans.

Dans ce cadre, la mission du concessionnaire consiste à assurer la gestion du site, l'accueil, l'accompagnement des entreprises en pépinière, les activités de coworking et de location de salles et la promotion de la structure. Le concessionnaire se rémunère par les résultats d'exploitation du service, et notamment par les redevances/forfaits d'occupation, des prestations de services et de la contribution de Colmar Agglomération environ 120 000 € par an.

Fin 2022, après 6 mois d'activité, 4 bureaux étaient occupés et 2 installations étaient en cours.



LA PEP'S EN CHIFFRES

Sur plus de **1200 m²**,
la structure peut accueillir jusqu'à
18 entreprises grâce à ses **14** bureaux
et **4** ateliers, **2** salles de réunion
84 m² d'espace de coworking
d'une capacité de **40** places

Coût global de l'opération :
2,5 millions d'euros dont
1,3 million par Colmar Agglomération
et **1,2** million de subventions
(Collectivité européenne d'Alsace,
Région Grand Est et État)



"Colmar Agglomération accompagne les créateurs d'entreprises de façon globale, en leur proposant des locaux à La PEP'S, mais aussi un réseau pour les aider à réussir, grâce à Pep's Co"

Lucien Muller

1^{er} Vice-président en charge du développement économique, de l'attractivité du territoire et des relations avec les agences de développement économique régionale et départementale

*La Pep's facilite
l'accueil de la clientèle
et permet aussi de
développer un réseau.*



Necmettin Aydin

Premier résident de La Pep's

Aydin consulting
Accompagnement de démarches administratives pour particuliers et professionnels.

3. Emploi

Clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Il s'agit pour les collectivités et l'État d'inclure dans le cadre d'un marché public une clause qui impose aux entreprises retenues de réserver un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion professionnelle. La clause d'insertion professionnelle permet à une personne, de préférence domiciliée dans les zones identifiées comme prioritaires, de (re)trouver un emploi ou une formation, de conforter un projet professionnel, voire d'acquérir une première expérience professionnelle.

C'est également une opportunité pour une entreprise de repérer un futur salarié. Depuis 2006, en application de la charte nationale d'insertion, les collectivités territoriales ont la possibilité d'agir en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. En effet, un quota de 5% de la totalité des heures travaillées dans un marché de travaux de rénovation urbaine est consacré au recrutement des demandeurs d'emploi en insertion, favorisant leur démarche.

Colmar Agglomération, en collaboration avec la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud-Alsace, se charge d'animer le dispositif en vue de respecter l'embauche des publics concernés par la clause d'insertion.

Quelques chantiers concernés par la clause d'insertion en 2022

- Réhabilitation thermique d'un ensemble immobilier à Colmar
- Travaux d'entretien courant du patrimoine immobilier de Pôle Habitat Colmar
- Extension et rénovation énergétique du centre socioculturel "Le Pacifique" - Colmar
- Rénovation énergétique du centre de loisirs Florimont - Colmar

CHIFFRES CLÉS 2022

Plus de **11 380 heures** d'insertion affectées dont 6 opérations réalisées par Pôle Habitat

50 bénéficiaires

86% ont un niveau CAP-BEP ou aucun diplôme

50% des bénéficiaires sont résidents d'un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Plus de **6 179 heures** d'insertion réalisées en CDI ou en contrat d'apprentissage



Plateforme d'initiative locale

L'association Initiative Colmar Centre-Alsace, plateforme d'initiative locale, a pour objectif de favoriser et de pérenniser les créations et reprises d'entreprises par le renforcement des fonds propres de ces dernières en leur octroyant des prêts d'honneur.

Elle intervient également auprès des entreprises de moins de 15 ans, au travers de l'obtention de prêts "croissance".

Ces prêts à taux zéro, sans garantie ni caution personnelle du créateur (de 1 500 à 15 000€) permettent la sécurisation du plan de financement et des banques pour l'octroi d'un prêt bancaire.

EN 2022



Participation
de Colmar Agglomération
17 396 €



12 prêts d'honneur accordés
pour un montant total prêté de
72 000 €



Générant la création ou
le maintien de
47 emplois

Mission locale jeune

La Mission locale Colmar Centre-Alsace assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé des jeunes, sur les aspects liés à l'emploi, la formation, la santé, le logement et la vie quotidienne, des jeunes de 16 à 25 ans.

Elle offre ainsi un service de proximité aux jeunes non scolarisés et sans emploi et mobilise tous les moyens pour prévenir les risques d'exclusion et construire avec eux un plan d'insertion.

En 2022, Colmar Agglomération a poursuivi son engagement financier auprès de l'organisme afin de maintenir ses niveaux de prestations et d'engagement auprès des jeunes du territoire pour un montant de **185 198 € de subvention annuelle**.

QUELQUES CHIFFRES DE 2022

1 514 jeunes de l'agglomération sont en contact avec la Mission locale Colmar Centre-Alsace

1 180 jeunes ont été accompagnés tout au long de 2022

4% de hausse du nombre de jeunes en contact avec la Mission locale par rapport à 2021

16,5% des jeunes sont en formation (initiale ou continue) et **44%** sont en formation qualifiante à la fin de 2022

88% sont en contrat d'apprentissage

Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

Depuis 2014, Colmar Agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS), l'action des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). En 2022, la participation de Colmar Agglomération dans le cadre de ce dispositif a augmenté. Plusieurs associations bénéficient de ce soutien dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.

On peut citer La Manne alimentaire, ACCES Emploi, Espoir et Manne emploi.

En 2022, le soutien de Colmar Agglomération à ces structures s'est élevé à 41 200 €.

Salon régional de la formation et de l'emploi

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar soutiennent l'association Jeunes emploi formation (JEF) dans l'organisation du Salon formation emploi Alsace dont la dernière édition a eu lieu les 28 et 29 janvier 2022.

Il s'agit de rassembler en un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises autour d'un salon régional de 2 jours.

- Près de 10 000 visiteurs ont pu rencontrer en présentiel 267 exposants.
- Plus de 2 300 personnes ont pu se mettre en relation avec les exposants via une plateforme virtuelle.

Malgré un contexte sanitaire encore contraint, le Salon formation emploi Alsace a pu traiter l'ensemble des problématiques et des attentes qui y ont été formulées par des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion, des scolaires ou bien encore des jeunes diplômés.

4. Université

Subvention pour l'Université de Haute-Alsace (UHA)

Colmar Agglomération poursuit son soutien au programme d'investissements de l'UHA, en vue d'améliorer la qualité des équipements d'enseignement et l'organisation d'événements destinés à mettre en valeur les savoir-faire de l'UHA. En 2022, Colmar Agglomération a soutenu l'Université de Haute-Alsace à hauteur de 45 900 €.

Afin de consolider le développement des pôles d'excellence, Colmar Agglomération a soutenu le Trophée régional d'innovation alimentaire du Grand Est et le colloque sur la franchise. En 2022, Colmar Agglomération a également soutenu la mise en place, à titre expérimental, d'une navette durant la pause méridienne afin d'assurer le transport des étudiants du Biopôle jusqu'au restaurant universitaire du Grillenbreit.



5. Tourisme

Colmar Agglomération, une reprise de l'activité touristique encourageante

Les premiers chiffres de fréquentation touristique à l'échelle de Colmar Agglomération pour l'année 2022 sont plutôt encourageants. Après deux années fortement impactées par la pandémie, les professionnels retrouvent le sourire. L'augmentation du flux touristique a influé sur la fréquentation des musées colmariens en 2022, avec par exemple + 18% de fréquentation pour le musée d'histoire naturelle par rapport à 2019.

Il n'y a pas eu en 2022 de changement dans la capacité et les gammes des hébergements du territoire (hôtels, campings et hébergements collectifs). Cependant, les taux d'occupation montrent une reprise de l'activité par rapport à 2021. Les premiers chiffres des marchés de Noël montrent une fréquentation record. D'après les données provisoires Orange Flux Vision Tourisme, environ 1,36 million de personnes ont visité le marché de Noël de Colmar en 2022, soit une progression de 58% par rapport à 2021.

58% des visiteurs touristiques étaient originaires d'autres pays, principalement originaires de Suisse, Espagne, Allemagne, Belgique et Italie. La forte progression de l'Espagne est notamment liée à l'évolution des lignes aériennes du Grand Est.

Colmar Agglomération a soutenu l'activité de l'Office de tourisme (OT) de Colmar et sa région à hauteur de 1 050 000 €, soit 35% du budget de fonctionnement de l'Office de tourisme de Colmar et sa région.

En termes de durée de fréquentation, leur répartition est la suivante :

- 69% étaient des touristes ayant passé au moins une nuitée sur le territoire
- 31% étaient des excursionnistes (présents moins d'une journée).

Alsace Essentielle

Depuis 2015, Colmar Agglomération est membre de et soutient l'association Alsace Essentielle - Pays de Colmar, dont l'objectif est de proposer une organisation optimale et une marque partagée sur le territoire de 6 intercommunalités : Pays de Ribeauvillé - Vallée de Kaysersberg - Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux - Vallée de Munster - Alsace Rhin-Brisach - Colmar Agglomération.

La nouvelle stratégie de développement touristique 2022-2025, s'articule autour de 4 axes :

- L'optimisation de la mutualisation pour une meilleure efficacité,
- Un tourisme éthique et durable, respectueux de son environnement, de ses habitants et de son économie,
- Innover pour rencontrer les nouvelles attentes et les modes de consommation des visiteurs,
- Promouvoir l'essentiel de l'Alsace.

QUELQUES CHIFFRES

Colmar Agglomération
alloue une subvention de
38 850 €

Budget
de fonctionnement :
156 000 €

Campings

Les campings de Horbourg-Wihr et de Turckheim ont fait l'objet d'une délégation de service public en 2013. Avec la reprise de l'activité touristique, 2022 est une année record ayant bénéficié du retour des clientèles étrangères et d'une météo favorable nécessaire pour l'hébergement de plein air.

Côté investissement, le camping de Turckheim, qui a renouvelé son classement 3 étoiles et Qualité Tourisme, a installé une borne d'enregistrement autonome et la climatisation de la réception.

QUELQUES CHIFFRES EN 2022

CAMPING DE TURCKHEIM

 **564 288 €**
de chiffre d'affaires

 **46 920**
nuitées

 **17 345 €**
d'investissements

CAMPING D'HORBOURG-WIHR

 **1 127 723 €**
de chiffre d'affaires

 **65 284**
nuitées

 **71 970 €**
d'investissements

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Aménagement

┌ "Action Cœur de Ville"

Diagnostic sur des copropriétés fragiles de l'ouest colmarien

Un diagnostic pré-opérationnel de 5 copropriétés déclarées les plus fragiles sur l'ouest de Colmar a été réalisé par le prestataire URBANIS dans le cadre du plan "Action Cœur de Ville". Co-financée à 50% par l'Agence nationale de l'habitat, cette étude a pour objectif de caractériser les situations rencontrées par ces copropriétés fragiles (environnement urbain, analyse du bâti, fonctionnement de la copropriété, état des créances et dettes, situation financière...), et envisager des solutions pour éviter une détérioration plus importante.

Diagnostic du bâti privé des 4 centre-bourgs de Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim

Le périmètre des secteurs d'étude des communes englobe la ou les rues commerçantes et le bâti ancien. Ce diagnostic fait suite à celui déjà réalisé à Colmar. L'objectif de l'étude est de caractériser les situations rencontrées (notamment les passoires énergétiques) dans les habitations et de définir les outils opérationnels à mettre en œuvre pour améliorer les différentes situations rencontrées sur le territoire.

┌ Contrats de mixité sociale nouvelle génération

Colmar Agglomération s'engage aux côtés des communes de Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim pour la réalisation de logements sociaux. A ce titre, elle va co-signer les contrats de mixité sociale nouvelle génération de ces communes qui les engagent pour une durée de trois ans. Ce cadre d'engagement et de moyens financiers sera signé entre les communes, Colmar Agglomération et l'État en 2023.

2. Transport et mobilité

┌ Navette TRACE de Noël

Colmar Agglomération a mené plusieurs actions de gratuité du réseau TRACE :

- Les trois week-ends de l'Avent.
- Navettes les samedis et dimanches durant les marchés de Noël entre le parking du Parc des expositions de Colmar et le centre-ville.





Développement du réseau TRACE

Colmar Agglomération a développé l'offre de son réseau de transports en commun pour la rendre plus attractive depuis septembre 2022 grâce à la modification de l'itinéraire :

- de la navette Cœur de ville en la faisant desservir la gare,
- de la ligne 3 pour permettre une meilleure desserte des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Colmar.

Renouvellement du matériel roulant

Colmar Agglomération a continué son programme de renouvellement du parc de bus en commandant deux nouveaux bus standards fonctionnant au gaz pour un montant de 700 000 € TTC.

Etudes transport et mobilité

- Poursuite des réflexions sur la réorganisation du réseau TRACE ainsi que sur la mise en place du nouveau système billettique.
- Attribution du marché de réalisation de la nouvelle station GNV TRACE.
- Lancement de l'appel d'offres pour le remplacement des abris bus TRACE.
- Évolution et simplification des tarifs du réseau TRACE.
- Participation à l'étude d'amélioration de la mobilité dans la vallée de Munster.
- Lancement de la phase 2 du plan de mobilité de Colmar Agglomération : définition et propositions d'actions.

Développement de la politique cyclable :

La conférence des Maires et Vice-présidents du 15 septembre 2022 a permis d'établir la suite du schéma directeur de planification des pistes cyclables intercommunales (2020-2026) avec une enveloppe budgétaire d'environ 5 M € pour 10 aménagements.

1

Colmar / Horbourg-Wihr et le projet Confluence. Au cours de l'année 2022, Colmar Agglomération a réalisé une étude de faisabilité permettant de définir le tracé de cette voie verte ainsi que la position de l'ouvrage de franchissement.

2

Herrlisheim-près-Colmar / Sainte-Croix-en-Plaine. Les études de maîtrise d'œuvre ont été initiées en 2022 et sont toujours en cours.

3

Jebsheim / Grussenheim

4

Sundhoffen / Forêt du Neuland à Colmar. Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de cet itinéraire ont été finalisées en 2022.

5

Turckheim / Wintzenheim : ce projet permettra de finaliser l'itinéraire cyclable permettant de relier Turckheim et Wintzenheim avec notamment la desserte de la cité scolaire Lazare de Schwendi.

6

Wintzenheim / Wettolsheim

7

Ingersheim / Niedermorschwihr

8

Walbach / Zimmerbach / Turckheim : le long de la Fecht

9

Muntzenheim / Fortschwihr

10

Fortschwihr / Andolsheim



3. Soutien à l'équipement des communes

Pour l'année 2022, 286 000 € de fonds de concours exceptionnel 2022-2023 mettant fin aux "crédits avoir eaux pluviales" ont été attribués à 5 communes, et 1,12 M € de fonds de concours 2021-2022 à 11 communes. Ces aides permettent de soutenir l'investissement des communes de l'agglomération.

4. Politique de l'habitat

Programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025

Le 3^e PLH propose un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire avec notamment des aides financières complémentaires à la rénovation énergétique. Cette aide est destinée aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs sous plafond de ressources.

QUELQUES CHIFFRES DE 2022

500 €
d'aide par propriétaire occupant

24 bénéficiaires

Soit un total de
12 000 €

Le PLH s'engage également aux côtés des bailleurs sociaux :

694 000 € d'aides financières attribuées à Pôle Habitat Colmar Centre-Alsace, Habitats de Haute-Alsace, Néolia et Centre-Alsace Habitat.

56 logements construits : 4 logements acquis/améliorés : 360 logements rénovés



Plan de gestion de la demande des logements sociaux et cotation des demandes en logements sociaux

Colmar Agglomération s'est lancée dans la rédaction de ce plan de gestion qui est réfléchi en concertation avec les bailleurs sociaux, l'État et les associations de locataires.

Son objectif principal est de faciliter la procédure de demande de logement pour les ménages.

Il s'agit de satisfaire le droit à l'information du demandeur, de mettre en place un service d'information et d'accueil lisible et efficace, et d'assurer une gestion partagée des demandes de logement social.

La cotation consiste à attribuer des points aux dossiers des demandeurs d'un logement social en fonction des critères renseignés lors du dépôt de leur demande.

La cotation permet à la collectivité de mieux réfléchir son peuplement. Le document et la cotation seront effectifs en 2024.

Une subvention de
140 000 €
a été attribuée par
Colmar Agglomération
à ce projet situé
à Colmar.

Subvention à Pôle Habitat Colmar Centre Alsace pour le compte de l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France

L'office public de l'habitat Pôle Habitat Colmar Centre-Alsace, rattaché à Colmar Agglomération, porte un projet de construction d'une résidence sociale de foyer de jeunes travailleurs pour le compte de l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France.

Le saviez-vous ?

L'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France est inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO et reconnue d'utilité publique depuis 1943. Elle propose des formations par alternance qualitatives et spécifiques.

Pour conduire ses actions, l'association s'est dotée d'un réseau national et international de maisons des Compagnons. Implantée depuis 1978 dans l'agglomération colmarienne, l'association recherche de nouvelles opportunités sur le territoire pour offrir un hébergement de qualité.



ENVIRONNEMENT

1. Education à l'environnement

L'Observatoire de la nature

Véritable maison de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'Observatoire de la nature accueille des scolaires, de la maternelle au lycée (80 % de son public) ; les enfants, pendant leurs loisirs ainsi que les adultes dans le cadre de formations ou d'animations diverses. Le siège de l'association, situé au cœur de la forêt du Neuland, est également exemplaire à travers la réhabilitation d'anciens bâtiments et la construction de locaux neufs respectueux de l'environnement (isolation, toiture végétalisée, géothermie...).

La fréquentation 2022 a quasiment retrouvé son niveau prépandémique pour les scolaires et les enfants en loisirs, avec le grand public qui n'hésite plus à revenir pour bénéficier des réponses en animation et sensibilisation aux différents enjeux qui tiennent une place prédominante dans l'actualité, et notamment autour de la nature en ville, du cycle de l'eau, des déchets.

Toujours novateur, l'Observatoire de la nature a développé en 2022 les interventions autour des "cours résilientes" visant à transformer et adapter au changement climatique les cours des établissements scolaires, en y associant la communauté pédagogique et les élèves par l'appropriation des îlots de fraîcheur et la reperméabilisation des sols.

QUELQUES CHIFFRES EN 2022 :

7 600 enfants
scolaires sensibilisés

1 400 enfants
accueillis pour leurs loisirs

+ de 30
sorties nature, d'ateliers
et de conférences à destination
du grand public proposés

2. Plan climat et transition énergétique

L'espace de conseil en rénovation énergétique et énergies renouvelables à destination des particuliers

Créé en juin 2009, l'Espace FAIRE (anciennement Espace INFO ENERGIE) permet de prodiguer des conseils indépendants et gratuits aux particuliers (action soutenue par l'ADEME et la Région Grand Est), dans le cadre de projets de rénovation énergétique et/ou de développement des énergies renouvelables, dans l'habitat privé.

Deux conseillers animent cet Espace dans le périmètre de Colmar Agglomération et leur activité s'étend aux Communautés de Communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé. En 12 ans d'existence ce service a permis de générer plus de **9 000 contacts** avec des particuliers, **10 000 demandes** et les conseillers ont animé **200 manifestations** (salons, conférences, ...). Depuis 2021, des permanences délocalisées sont assurées une fois par mois, sur les communautés de communes de Munster et du Pays de Ribeauvillé. Cette mesure a été mise en œuvre afin d'être au plus près des territoires et de permettre à des personnes limitées dans leurs déplacements de bénéficier de ce service.

Une enquête de satisfaction, menée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de janvier à mars 2021 auprès des bénéficiaires du service montre que **91.3 % des personnes sont satisfaites de leur prise de contact avec l'Espace FAIRE à Colmar Agglomération.**



L'évolution de l'Espace FAIRE vers la marque France Rénov'

France Rénov', service public de la rénovation de l'habitat, a été élaboré dans le cadre de la loi climat et résilience promulguée le 22 août 2021 et issue de la Convention citoyenne pour le climat. Cette évolution, avec **prise d'effet au 31 décembre 2021**, vise à réduire plus efficacement le nombre de passoires thermiques et à lutter davantage contre le changement climatique sur le territoire (bâtiment : 2^e secteur le plus émetteur en gaz à effet de serre). Cette innovation garantira pour les usagers une offre plus lisible et plus claire.

Le dispositif d'aides à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables

Dès 2009, en partenariat avec VIALIS, la Ville de Colmar a mis en place un dispositif d'aides à la rénovation énergétique (fenêtres, murs, toits, planchers bas) et aux systèmes de production d'énergie performants (chaudières à condensation, pompes à chaleur). Ce programme a été étendu, à partir de janvier 2015, à l'agglomération colmarienne et est depuis lors, porté financièrement par Colmar Agglomération.

La collectivité a décidé de réformer ce dispositif d'aides en 2021, avec la volonté de simplifier le mode de calcul des aides, de revaloriser les montants, de lutter contre la précarité, d'ouvrir le panel des aides vers des systèmes de régulation, de production de chauffage performant et de développement des énergies renouvelables, et enfin d'étendre les aides de la collectivité aux matériaux biosourcés (bonus de 10%) au regard des avantages qu'ils présentent sur le plan environnemental et de la santé. Les nouvelles dispositions sont pleinement opérationnelles depuis le 12 avril 2021.

QUELQUES CHIFFRES DEPUIS 12 ANS DE CRÉATION DE CE PROGRAMME :

+ de 5 000 dossiers subventionnés

Soit un montant global d'aide de **3,4 M €**

Dont **1,9 M €** de Colmar Agglomération et **1,5 M €** de VIALIS sur son périmètre.

+ de 19 M € de travaux mis en œuvre, avec des effets très bénéfiques sur l'économie locale.

27 000 tonnes équivalent CO2 évitées.

La plateforme de rénovation énergétique

Colmar Agglomération, porteuse du projet, a mis en place une plateforme de rénovation énergétique en partenariat avec la Société d'économie mixte (SEM) **OKTAVE** le 1^{er} avril 2016. Ce service vise à accompagner sur un plan technique et financier les propriétaires de **maisons individuelles** dans la rénovation complète et performante de leurs habitations (niveau BBC : Bâtiment Basse Consommation).

Cette plateforme locale est mise en œuvre sur les territoires volontaires du Grand Pays de Colmar : Communautés de Communes de la Vallée de Munster, du Pays de Ribeauvillé, de la Vallée de Kaysersberg et de Colmar Agglomération.

Le dispositif OKTAVE a évolué depuis sa création : il permet dorénavant d'accompagner des projets de **rénovation des copropriétés** de l'agglomération colmarienne, en lien avec l'opération interrégionale **"Rénovons collectif"** (Rénovation des immeubles de Copropriété en France), initiée en Région Ile-de-France. L'objectif est de stimuler la demande de rénovation énergétique en copropriété, en sensibilisant et en accompagnant les syndicats professionnels et les copropriétaires.

+ Environ 50% des logements sont en copropriété sur le territoire de Colmar Agglomération

Colmar Agglomération contribue à ce programme à hauteur de **25 704 € en 3 ans**.

Grâce à ce soutien la SEM OKTAVE a pu créer, en 2021, un poste de conseiller en copropriétés intervenant sur notre territoire. Les résultats se font déjà sentir, dès la première année de démarrage, en 2022, avec **6 projets de rénovation de copropriétés, correspondant à 140 logements**.

Création d'une mission de Conseil en énergie partagé (CEP)

Il s'agit d'un service proposé aux petites et moyennes communes de moins de 10 000 habitants (donc hors Ville de Colmar). L'opération consiste à partager les compétences d'un technicien pour développer une politique de maîtrise des consommations énergétiques et mettre en place des **actions concrètes sur l'optimisation du patrimoine bâti des collectivités**. La Région Grand Est et l'ADEME apportent leur soutien financier à ce programme. Fin 2021, le conseil communautaire a décidé de déposer un dossier de demande de subvention et de lancer une procédure de recrutement, afin de déployer cette mission d'accompagnement en 2022.



"Le Plan climat doit être le point de départ d'un changement de fond pour l'agglomération et les communes. C'est un véritable projet de territoire."

Christian Durr

Conseiller communautaire de Colmar Agglomération délégué au Plan climat

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Colmar Agglomération poursuit le processus d'élaboration de son Plan climat air énergie territorial réglementaire (PCAET), selon les prescriptions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

D'importantes étapes de cette démarche ont déjà été franchies, telles que la réalisation d'un diagnostic complet du territoire, l'analyse des forces et faiblesses du périmètre d'étude au regard des enjeux air-climat énergie, l'identification d'axes prioritaires d'intervention, la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En 2022, les éléments issus des deux premières étapes de la démarche ont permis d'identifier les enjeux et leviers au regard des problématiques climat, air, énergie, et l'élaboration d'un projet de plan d'actions.

Dans la foulée, Colmar Agglomération a déposé officiellement son projet de PCAET auprès des services instructeurs et, après l'avis du Président du Conseil régional Grand Est et de la Préfète de la région Grand Est réceptionné au mois de décembre 2021, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a émis un avis favorable au mois de mai 2022 qui, après analyse et rédaction d'un mémoire en réponse complétant l'avis de la MRAE, a été soumis à consultation publique avec le projet de PCAET au mois de novembre 2022.

Le projet a été présenté en réunion des Maires et Vice-présidents ainsi qu'aux conseils municipaux des 20 communes membres de l'agglomération. Le "Plan climat air énergie territoire" a ainsi démarré et 50% des communes ont déjà bénéficié de ces présentations riches en échanges et en suites à donner.

Cinq axes stratégiques d'intervention ont été approuvés par délibération du conseil communautaire au mois de juin 2021 :

- 1 Les bâtiments et l'habitat.
- 2 Les transports et la mobilité.
- 3 L'exemplarité de la collectivité.
- 4 La sensibilisation et la communication.
- 5 Agir dans d'autres domaines (circuits-courts, agriculture, énergies renouvelables).



3. Eau potable, eaux usées et eaux pluviales

Actions de préservation de la ressource en eau

En 2022, Colmar Agglomération a poursuivi le développement de sa démarche préventive de préservation de la ressource en eau engagée depuis plusieurs années sur le territoire.

Elle a notamment poursuivi son partenariat avec la profession agricole, qui s'est traduit par la formalisation d'un contrat de solutions territorial visant une baisse de 40 à 50 % de l'utilisation des herbicides sur la zone du captage de Jebbsheim. À travers ce contrat, le monde agricole s'est engagé à mettre en place des actions en faveur de la préservation pérenne de la qualité de l'eau par le développement d'une agriculture à faible impact environnemental sur la période 2022 – 2025. Le travail sur ce contrat se poursuit depuis 2019 et les premiers résultats sont d'ores et déjà visibles.

Par ailleurs, Colmar Agglomération a également décidé de mettre en place le dispositif des Paiements pour services environnementaux (PSE) consistant à rémunérer des exploitants agricoles volontaires et ayant des parcelles sur les aires d'alimentation des captages en contrepartie de la mise en place de pratiques favorables à l'environnement. Le dispositif a été co-construit avec la profession agricole et adapté aux enjeux du territoire.



"Les exploitants agricoles qui participent à la protection de l'environnement (réduction des pesticides, recouvrement des sols), pourront bénéficier d'aides financières".

Benoît Schlussek

7^e Vice-président en charge de la coordination en matière d'eau potable et d'eaux pluviales, de l'assainissement collectif et de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

14 contrats ont été signés avec des exploitations agricoles pour une période de 5 ans. Cela représente environ 1200 ha engagés et un montant d'aide de 586 000 € HT.

Enfin, une chargée de mission préservation de la ressource en eau a rejoint le service de l'eau afin de suivre et mettre en œuvre la stratégie globale de préservation de la ressource.



Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

**TRAVAUX
DE RÉHABILITATION
ET D'EXTENSION
DE RÉSEAUX D'EAU
POTABLE,
D'ASSAINISSEMENT
ET D'EAUX PLUVIALES
EN 2022 :**

6 784 300 € HT

**2 209 mètres
de réseaux d'eau potable**

**1 298 mètres
de réseaux d'assainissement
renouvelés**

En parallèle, Colmar Agglomération travaille à l'amélioration du fonctionnement de son système d'assainissement, afin de limiter la pollution du milieu naturel, par la poursuite de l'étude diagnostic et de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'ensemble du réseau relié à la station d'épuration de Colmar. Cette étude permet de remettre à jour les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long terme, du système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales de l'agglomération.

Par ailleurs, Colmar Agglomération a également continué la mise en œuvre de son programme de travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement à Horbourg-Wihr, consistant à mettre en place un traitement complémentaire des rejets en milieu naturel, diminuer les entrées d'eaux claires et d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement et favoriser la mise en œuvre d'une gestion alternative des eaux pluviales dans la commune.

Cette opération est estimée au total à 9 millions d'euros.

Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales et de déracordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement

En 2022, Colmar Agglomération a poursuivi le développement de sa politique de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire d'assainissement et de recours à la gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre des différents aménagements réalisés par les communes de l'agglomération, notamment en recourant à des ouvrages de surface végétalisés d'infiltration (comme les noues d'infiltration).

Ces travaux permettent de décharger les réseaux d'assainissement en gérant à la source les eaux pluviales et ainsi de réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel par temps de pluie. La création d'ouvrages végétalisés apporte également des îlots de fraîcheur supplémentaires dans les communes.

QUELQUES CHIFFRES EN 2022 :

19 000 m²
de surfaces imperméabilisées
déconnectées du réseau
unitaire et gérées
par infiltration

+ de 1 550 m²
de surface imperméabilisée
végétalisée

Les principaux exemples d'aménagements réalisés en 2022 sont la rue de Turckheim, la rue de Bennwihr et l'avenue de Paris à Colmar ou encore les travaux de végétalisation de la cour de l'école Saint-Exupéry à Colmar. Colmar Agglomération a également accompagné plusieurs autres communes dont les projets seront réalisés en 2023.

Signature d'un Contrat de territoire eau et climat (CTEC) :

Colmar Agglomération et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé, en juillet 2022, un Contrat de territoire eau et climat (CTEC). Ce programme vise non seulement à protéger la ressource en eau, prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement mais aussi à se prémunir des effets du changement climatique.

Au sein de ce Contrat ambitieux, pas moins de 27 actions sont prévues.

"Tous les aspects de l'eau sont pris en compte : eaux pluviales, eau potable, eaux usées".



Jérémie Steiger,
responsable du service eau
et assainissement à Colmar
Agglomération.

15,7 millions d'euros seront investis,
de 2022 à 2025, dont un peu plus
de la moitié (53 %) sera pris en charge
par l'Agence de l'eau.



4. Déchets

Les biodéchets

2022

Quantité de restes alimentaires collectés :

4 309 tonnes

.....
Soit 83 tonnes par semaine

.....
Soit 9 bennes par semaine

.....
Soit 37 kg de restes alimentaires par an et par habitant

Parallèlement, les ordures ménagères incinérées diminuent pour atteindre 22 807 tonnes en 2022. Les nouvelles consignes de tri du plastique devraient encore faire baisser ce tonnage. Rappelons qu'en 2004 ce sont quelques 33 000 tonnes qui étaient incinérées pour 8 communes contre 20 communes aujourd'hui.

Les déchetteries

L'agglomération fonctionne avec 3 nouveaux centres de tri depuis fin 2019.

Le tri des déchets a progressé pour atteindre le ratio de 81.7% de déchets recyclés.

Sur les déchetteries Ladhof et Europe, les usagers sont systématiquement accueillis par un agent qui gère une ressourcerie.

Celles-ci ont permis de réemployer une centaine de tonnes d'objets.

L'ouverture de la filière pneumatique en 2022 a permis aux usagers de déposer 4 pneus par foyer et par an après contrôle de l'agent de la ressourcerie.

La fréquentation reste stable aux alentours de **210 000 passages** par an sur les 3 sites.



Tri des emballages et papiers usagés

Le réseau des conteneurs est constitué de 307 sites, dont 264 enfouis, soit 86% du réseau. Ces sites représentent 1 024 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 902 enterrés. A cela, il faut rajouter 224 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.

Un programme d'enfouissement de conteneurs de collecte sélective a été réalisé courant 2022 :

- À Colmar : rue de la Niederau, rue Fleischhauer, avenue d'Alsace et avenue de Paris.
- À Houssen : rajout d'un conteneur papier / emballage rue Schlessler.
- À Sainte-Croix-en-Plaine : rajout d'un conteneur papier / emballage place Scherlen et rue Bugatti.

En 2022, les tonnages collectés dans les conteneurs ont très peu évolué. Les quantités de verre collectées (3923 tonnes) ont très légèrement diminué. Les tonnages de papiers et emballages collectés (4813 tonnes) ont un peu diminué. Cela s'explique par la diminution générale de production de journaux, revues, magazines, dont le poids est non négligeable. Par ailleurs, les tonnages collectés de bouteilles et flacons en plastique, déchets plus légers, ont augmenté de 30 % par rapport à 2021. Ces résultats sont à mettre au bénéfice d'actions de sensibilisation et de communication importantes. En effet la cellule d'accueil des usagers et les contrôles de conformité des déchets présentés dans les récipients de collecte stimulent les gestes de tri des particuliers.

Par ailleurs depuis 2011, la collecte des emballages a progressivement augmenté de 15 à 20 % suite à la mise en place de la collecte des biodéchets.

En 2022 : + de 219 animations de sensibilisation au tri et à la collecte des papiers et emballages (opération Ecol'O Tri) dans les établissements scolaires soit 4 480 enfants sensibilisés.

Animations réalisées par :

- La Chambre de Consommation d'Alsace : 100 animations
- L'Observatoire de la nature : 80 animations
- Ba Banga Nyeck : 40 animations

Ces 3 structures imprègnent durablement le comportement des jeunes générations en matière de tri des déchets.

L'année 2022 restera marquée par la densification du réseau dans les 20 communes de l'agglomération ainsi que par la préparation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

En effet, suite au dossier déposé en février 2022, Colmar Agglomération a été lauréate de l'appel à projet permettant la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 ainsi que la densification de son réseau d'apport volontaire. Un travail conséquent a donc été réalisé lors de cette année, afin de préparer le kit de communication qui a été distribué en toutes boîtes aux lettres en 2023.

BUDGET DE L'OPÉRATION :

149 000 €

Dans le même temps la signalétique des conteneurs papiers et emballages est passée à la couleur jaune selon les consignes nationales.

**DÉSORMAIS
TOUS LES EMBALLAGES
PLASTIQUE ET PAPIER SE TRIENT**



Programme de prévention des déchets

DISTRIBUTION DE POULES EN 2022

536

poules distribuées

à 268

foyers de Colmar Agglomération

Cette opération permet de valoriser des pratiques traditionnelles d'économie circulaire toujours en usage, notamment dans les villages, et qui se développent aujourd'hui jusque dans les territoires urbains (sous condition d'avoir un espace extérieur adéquat) : les poules nourries de nos déchets alimentaires nous fournissent en retour en œufs frais.

En 8 ans d'opération, on estime actuellement qu'environ 240 tonnes de biodéchets ont été détournés de l'incinération, pour une moyenne de 30 tonnes/an.

Deux poules consomment environ 100 kg de déchets alimentaires/an, ce qui correspond à la production annuelle de déchets alimentaires d'un foyer de 2 personnes.

Une poule vit en moyenne 4 ans.



Ateliers zéro déchet

Les habitants peuvent aujourd'hui se former aux gestes de prévention des déchets en participant aux "ateliers zéro déchet" et aux "rendez-vous du jardinage écologique". Abordant des thématiques variées et complémentaires telles que la fabrication de produits ménagers, la réparation de vélo ou de vêtements ainsi que le jardinage écologique. Ces ateliers sont gratuits et organisés sur tout le territoire de l'agglomération.

En plus du programme annuel destiné au grand public, des groupes constitués bénéficient également d'interventions. C'est le cas des étudiants du BTS en économie sociale et familiale qui, depuis 2021, s'initient au travers d'une intervention annuelle aux produits d'entretien zéro déchet afin de pouvoir diffuser plus tard ces pratiques dans leur activité professionnelle.

En 2022, suite à de nouvelles demandes, d'autres ateliers hors programme ont pu être organisés à destination de divers acteurs du territoire tels que la boulangerie Cézamie de Wintzenheim-Logelbach dans le cadre de la fête du printemps et de la transition, l'association Acti-Zoom d'Andolsheim suite à un troc aux plantes ou encore Pôle Habitat Colmar Centre-Alsace au sein de leurs jardins partagés. Ces interventions permettent d'élargir et de diversifier le public sensibilisé à la prévention des déchets et ont vocation à se poursuivre.

Du lancement du programme en juillet 2018 jusqu'à décembre 2022, plus de 1 000 personnes du territoire ont suivi au moins un atelier ou rendez-vous du jardinage écologique. Des habitués s'inscrivent d'année en année aux différentes interventions proposées et se construisent ainsi un "parcours de formation zéro déchet".

Pour autant, entre décembre 2021 et décembre 2022, 159 nouveaux participants s'y sont inscrits, démontrant un renouvellement du public intéressé et touché par ces actions. Le programme a ainsi permis de sensibiliser de façon directe près de 1% de la population de l'agglomération qui sont autant d'ambassadeurs des bonnes pratiques auprès de leur entourage.

CADRE DE VIE

1. Politique de la ville

La Politique de la ville est une compétence obligatoire, confiée à Colmar Agglomération depuis 2014. Il s'agit d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers prioritaires, visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

La Politique de la ville s'appuie sur un document cadre partenarial : le Contrat de Ville. Elle concerne deux quartiers de Colmar : le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Bel'Air-Florimont. De par ses compétences, Colmar Agglomération assure la gouvernance du Contrat de Ville et des deux programmes de renouvellement urbain. Mais Colmar Agglomération participe également directement au soutien d'actions en faveur du mieux vivre-ensemble, à travers le VVV (Ville vie vacances).

Ce dispositif, piloté par la Préfecture du Haut-Rhin, œuvre pour la prévention de la délinquance et la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Il s'adresse aux enfants et aux adolescents, âgés de 11 à 18 ans, avec un quota minimum de 50 % de filles, leur permettant de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif, vecteur de valeurs. En 2022, les associations se sont mobilisées et ont monté des projets avec les jeunes.



Médiation sociale et urbaine

Depuis 2019, deux médiateurs, travaillent au quotidien dans les deux quartiers prioritaires de la Ville. Leurs missions principales sont d'informer et d'accompagner les habitants dans leurs démarches et d'aider à la résolution des conflits de la vie quotidienne, par la médiation et le dialogue, participant ainsi au renforcement du lien social. Leur présence active dans l'espace public en fait des acteurs du quotidien de plus en plus reconnus par les habitants et leur travail est également salué par les associations partenaires.



"Au bout de trois ans et demi, une relation de confiance s'est installée. Les gens nous interpellent, ils nous connaissent. Certaines personnes ne feraient pas la démarche d'elles-mêmes. D'où l'importance d'occuper l'espace public. Être en binôme, c'est un plus"

Bakhta Boutouba et Loïc Greiner,
médiateurs de rue

2. Le centre de vaccination

Consciente de la nécessité de se mobiliser pour protéger la population, Colmar Agglomération a ouvert, dès le 18 janvier 2021, un centre de vaccination contre la Covid-19 au sein du Parc des expositions de Colmar. Le centre a été organisé et monté afin d'être opérationnel en 4 jours. Véritable réussite collective, l'activité du centre s'est prolongée en 2022. Ainsi après plus de 15 mois d'activité, le centre a fermé le 30 avril 2022 transférant les flux désormais faibles vers la médecine de ville.

CHIFFRES CLÉS

Un investissement humain considérable :
 Près de **300 personnels** de santé
 Plus de **300 bénévoles** comprenant
 de nombreux conseillers municipaux
 issus de l'agglomération
 Près de **100 personnels** administratifs

700 000 € de budget avec remboursement
 de l'État à hauteur de 90 %

226 055 injections
 Nombre total de vaccinations effectuées

3. La Base nautique

Ouverte au public depuis 2009, la base nautique accueille de nombreux baigneurs, généralement de juin à août. Pour la saison 2022, il a été décidé de reconduire une ouverture élargie de mi-mai à fin septembre. Ainsi, 7 438 personnes ont profité de cette ouverture hors saison estivale. L'ensemble des nouvelles dispositions dont la soirée "Pleins feux sur la plage" ainsi qu'une météo exceptionnelle ont permis de franchir la barre des 100 000 visiteurs en 2022 ! (47 254 en 2021, 73 977 entrées en 2020).

La base nautique offre différents services pour les petits et les grands :

- Une plage de sable fin de 380 mètres de long : Colmar plage offre 2 espaces nautiques surveillés, 1 snack-bar, des blocs sanitaires, 1 poste de secours, 1 aire de jeux pour les 2 – 6 ans ainsi qu'une table de ping-pong.
- Un parc ombragé aménagé : dans lequel on trouve : le village des huttes, la colline des glissades, 1 espace fitness, des tables de pique-nique, 1 bateau échoué,...
- L'espace sportif : placé entre la plage et le parc ombragé, il est composé d'un terrain de beach soccer, de 2 terrains de beach volley et de 2 terrains dédiés à la pétanque.



"En 14 ans, plus de 700 000 usagers ont profité de la plage de sable fin et de la baignade surveillée."

Marie-Laure Stoffel,

4^e Vice-présidente en charge de la base nautique de Colmar-Houssen, de la fourrière automobile et des gens du voyage.

Les événements majeurs et la vie associative sur le site depuis son ouverture :

- Le feu d'artifice de la Fête nationale "Pleins feux sur la plage" avec + de 7 000 visiteurs
- 2 journées gratuites de baptême de plongée
- 3 semaines d'animations "Nagez grandeur nature" gratuites pour les enfants de 6 à 12 ans
- 1 chasse aux trésors sous-marine
- 1 rencontre "Jobs & tongues" pour les demandeurs d'emploi
- 1 cross-fit
- Des cross scolaires
- 1^{er} challenge de beach volley "Montaine Thomasset"

Contrôle de l'Agence régionale de la santé (ARS):

Un prélèvement hebdomadaire est fait tout au long de la saison d'ouverture de la base nautique par l'Agence régionale de la santé. Le site conserve ainsi une qualification de l'eau particulièrement bonne.



QUELQUES CHIFFRES EN 2022

105 139 entrées,
dont 95 139 entrées public

314 155 €
de recettes

4. Animations été

Le nombre de stages proposés par les 68 partenaires associatifs s'élevait à 440 en 2022.

- 392 stages ont été réalisés.
- Le nombre de places de stages proposé s'élevait à 6 867.
- 4 739 places ont été réservées. Soit un taux d'occupation de 76,40 %.
- 2 414 enfants ont participé aux stages.
- Les animations d'été ont retrouvé leur dynamisme d'avant crise.

440 stages proposés

.....

2 414 enfants participants



5. Aires d'accueil pour les populations nomades

L'aire permanente d'Horbouurg-Wihr présente un taux d'occupation de l'ordre de 70 % et celle de Colmar un taux d'occupation de 50 %. Les taux d'occupation sont relativement stables dans le temps.

6. Fourrières

Fourrière animale

Certaines communes de Colmar Agglomération doivent faire face à la présence de chats errants sur leur territoire. Afin de proposer une gestion durable de ces populations, une campagne a été menée pour la 2e année consécutive pour procéder à leur capture à des fins de stérilisation et d'identification, puis relâchement sur site. Colmar Agglomération prend ainsi à sa charge les frais sur la base d'un montant forfaitaire de 10 000 €.

En 2022, plus de 2000 animaux ont transité par la fourrière animale. Colmar agglomération s'est engagée à attribuer une subvention d'un montant de 92 500 € correspondant à un montant de 0,81 €/habitant.

Fourrière automobile

Avec 751 véhicules placés en fourrière en 2022, l'activité constatée se situe au niveau de l'exercice 2020 mais en forte baisse par rapport à 2021(-18%) et les années précédentes 2018 et 2019 (respectivement 1 110 et 1 138 véhicules, soit une baisse de 33%). Dans le détail, 88% des enlèvements ont relevé de la police municipale de Colmar, 4% de la police nationale et des gendarmeries, et 8% des autres polices municipales, dont 5 véhicules pour les communes hors agglomération conventionnées.

RESSOURCES

1. Communication et événements

Pleins feux sur la plage 1^{re} édition

La première édition de la manifestation "Pleins feux sur la plage" a eu lieu le 16 juillet 2022 à la base nautique de Colmar-Houssen avec un spectacle pyrotechnique musical.

Colmar Agglomération a donné une toute nouvelle dimension au traditionnel feu d'artifice de la fête nationale. Des bouquets de couleurs qui explosent dans le ciel et se reflètent dans l'eau... voilà une soirée exceptionnelle qui a ravi les 8 000 spectateurs présents.

8 000 visiteurs

50 000 € de budget global
de l'opération

L'été de l'agglomération – 2^e édition

Durant la saison estivale, de juin à septembre 2022, Colmar Agglomération a proposé la 2^e édition de "L'été de l'agglomération".

En effet, dans le cadre de ses compétences en matière de promotion et d'animation touristique, Colmar Agglomération a souhaité apporter son soutien financier à l'organisation d'événements pilotés par des associations sur son territoire à hauteur de 1 500 € maximum. Les manifestations pouvaient être culturelles, sportives, citoyennes (apéro guinguette, concerts, animations, petite restauration, cinéma de plein air), etc.

Cette seconde édition a remporté un franc succès, passant de 10 communes en 2021, à 17 communes de l'agglomération en 2022 à avoir déposé un dossier par le biais d'une association.

"Les associations témoignent d'une vraie volonté d'animer les communes du territoire. C'est pourquoi il est important de les soutenir."

Benjamin Huin-Morales
Maire de Zimmerbach
Conseiller communautaire
délégué à la communication



Le magazine communautaire "Ça c'est nous"

Pour son 21^e numéro, le magazine communautaire "Ça c'est nous" a fait peau neuve. Avec un design résolument plus moderne et ancré dans l'air du temps, le magazine s'étoffe avec 4 pages supplémentaires, de quoi répondre à l'actualité toujours plus grande de Colmar Agglomération.

Des rubriques ont été créées en fonction des compétences de l'agglomération, afin de structurer davantage la publication et de rendre plus lisible le travail de la collectivité pour le lecteur. On y trouve notamment "Agir pour demain" qui met en avant les actions menées autour de l'environnement ou encore "L'Agglo bouge" qui elle est centrée sur le développement économique du territoire.

Deux nouvelles rubriques voient le jour. Dans "J'ai testé pour vous", une rédactrice se met à la place de l'utilisateur et teste les infrastructures et services de Colmar Agglomération à destination des habitants. "Le coin des associations" met en lumière les associations qui œuvrent sur le territoire.

2. Ressources humaines

Effectif au 31/12/2022

145
postes dont
129 postes
occupés

2 adultes relais
88 techniques
39 administratifs

10
départs
en 2022

2 retraités
2 mutations
5 démissions
1 fin de contrat

21
recrutements
en 2022

Direction de l'attractivité économique :

1 au service
développement
économique
1 au tourisme

Direction de l'urbanisme :

2 au service application
du droit des sols
1 à la Politique de la ville

Direction de l'environnement :

9 au service gestion
des déchets
3 au Plan climat air
énergie territoire
1 au service eau et
assainissement

2 aux syndicats
intercommunaux
1 au service de la petite
enfance



3. Ressources financières

Budget principal - Section de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2022

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 58,8 M € et observent une hausse de 7% par rapport à 2021.

Cette hausse s'explique par l'évolution des mécanismes financiers entre Colmar Agglomération et ses communes-membres, mais aussi par l'envolée du prix des matières premières.

Les mécanismes financiers qui relient Colmar Agglomération à ses communes-membres et les versements aux communes-membres représentent désormais 54% des dépenses réelles de fonctionnement de Colmar Agglomération.

- Le montant total de l'attribution de compensation versée par Colmar Agglomération aux communes-membres est désormais de 25,5 M € et représente 220 € par habitant. Elle se situe dans la moyenne haute des intercommunalités.
- La Dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par Colmar Agglomération aux communes-membres atteint 5,4 M € en 2022 et représente 47 € par habitant. Elle se situe dans la moyenne haute des intercommunalités. Cela confirme l'importance du soutien de Colmar Agglomération aux communes-membres.
- La répartition dérogatoire libre du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été mise en place en 2022. Dans le cadre de la stratégie d'optimisation financière du territoire, Colmar Agglomération prend désormais en charge l'intégralité du FPIC, en lieu et place des communes-membres. Ceci représente 421 K € d'économies pour les communes-membres en 2022.

Concernant les dépenses de personnel, Colmar Agglomération a dû assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité. Elles ont représenté un coût de 380 K € :

- La hausse de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1er juillet 2022 qui a représenté un effort de 125 K € en 2022 pour la collectivité ;
- L'impact de l'effet Glissement-vieillesse-technicité (GVT) qui s'est traduit par le coût des avancements et des promotions pour 180 K € ;
- La hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC au 1er janvier 2022 pour 75 K €.

Mais il convient d'insister aussi sur la refonte de la politique relative aux ressources humaines avec les réformes intervenues en 2021 et 2022 sur le régime indemnitaire des agents qui ont eu un impact direct en 2022 (+ 205 K €).

Les dépenses de fournitures, de fluides, de prestations et d'entretien ont subi l'impact direct de la conjoncture et augmentent de 1,2 M € par :

- Le coût des fluides et l'envolée du prix du carburant : + 184 K € ;
- La reprise des animations, des événements et des dispositifs après 2 ans de crise sanitaire : + 210 K € ;
- L'impact de l'envolée du prix des matières premières et les conséquences de la dissolution du budget annexe de gestion des déchets : + 1 382 K €.

I Evolution des recettes réelles de fonctionnement en 2022

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 69 M € en 2022, soit une hausse de 1,87% par rapport à 2021. Cette faible hausse s'explique par :

- La hausse des produits de la fiscalité des ménages (taxe foncière, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour 1,6 M €, mais la baisse des recettes de fiscalité professionnelle (- 773 K €) ;
- Le retour du dynamisme des produits des services (+ 751 K€), notamment les recettes de la base nautique et les produits de revalorisation des déchets ;
- La baisse des dotations et des subventions (- 564 K €).

Concernant la contribution foncière des entreprises (CFE), principale recette fiscale de Colmar Agglomération, les bases prévisionnelles professionnelles se situent globalement dans la moyenne haute des intercommunalités, ce qui explique un taux d'imposition relativement plus bas pour Colmar Agglomération.

Concernant le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 7,30 %, son niveau est sensiblement inférieur au taux moyen national qui s'élève à 9,51 %.

Budgets annexes Section de fonctionnement

Les budgets annexes d'eau et d'assainissement ont été impactés par l'actualisation des prix du marché d'exploitation qui dépend directement de l'évolution des prix des matières premières : + 260 K €.

Le budget annexe des transports urbains a intégré la reprise des regroupements pédagogiques intercommunaux pour le transport scolaire (+ 296 K €). Il a été également fortement impacté par l'actualisation du contrat de délégation de service (+ 260 K €).

Une capacité d'autofinancement fragilisée

Dans un contexte de flambée des prix et de crise économique, la capacité d'autofinancement globalisée (tous budgets confondus) de Colmar Agglomération atteint 18,2 M € en 2022.

En 2022, Colmar Agglomération a souhaité :

- poursuivre le développement de ses compétences, à l'image de l'ouverture de la pépinière d'entreprises, de la reprise de transport scolaire RPI ou de la base nautique ;
- continuer à soutenir les communes-membres en optimisant les mécanismes financiers avec les communes-membres (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, prise en charge du fonds de péréquation) ;
- améliorer et moderniser le régime indemnitaire des agents, pourvoir aux postes vacants et attirer de nouvelles compétences.

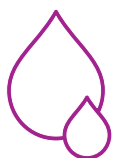
Elle a subi également le contexte économique et international ce qui se traduit par :

- le retour de l'inflation, qui s'établit à 7,1 % de novembre 2021 à novembre 2022, impacte les budgets annexes eau et assainissement (un surcoût de 308 K €) ;
- le dégel du point d'indice de la fonction publique et la hausse du SMIC au 1er juillet 2022, une bonne nouvelle pour les agents, mais aux conséquences financières importantes : 200 K € sur 6 mois pour Colmar Agglomération.

Globalement, l'épargne brute de Colmar Agglomération se situe dans la moyenne haute des intercommunalités.

Les dépenses d'équipement en 2022

En 2022, les dépenses
réelles d'équipement atteignent
13,1 M €



**Eau
et assainissement**

7,4 M €



**Soutien aux projets
des communes-membres**

1,6 M €



Gestion des déchets

0,9 M €



Informatique

0,5 M €



Mobilité transport

1,2 M €



Rénovation énergétique

0,2 M €



**Développement
économique**

1,2 M €



**Matériels
base nautique**

0,1 M €

Un endettement très largement maîtrisé

L'endettement de Colmar Agglomération reste très faible. Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2022.

La dette se répartit à 78 % pour les prêts à taux fixe, 9 % pour les prêts à taux variable et 13 % représentés par un seul prêt à taux structuré.



4. Sig - Topo

Le Système d'information géographique (SIG) de Colmar Agglomération a pour mission l'administration d'un référentiel cartographique communautaire et la gestion organisée et centralisée de données géolocalisées.

La "Data" étant de plus en plus présente dans la vie courante et dans l'exercice des missions des collectivités, le service tend à agréger de plus en plus d'informations des différents services du territoire pour améliorer l'efficacité de leur action, analyser le retour d'expérience de l'organisation des missions et proposer des éléments pour des simulations prédictives.

Réalisations SIG en 2022 :

- Application smartphone pour la collecte d'informations des services techniques
- Convention avec Enedis pour la production d'une nouvelle orthophotographie
- Assistance aux communes pour le géoréférencement des réseaux d'éclairage public
- Maintenance de l'entrepôt de données et des outils d'exploitation

Réalisations topographiques en 2022 :

- Mise à jour du référentiel topographique (55 km)
- 8 procès verbaux d'arpentage



Trombinoscope
et organigramme



Le Président de Colmar Agglomération



ÉRIC STRAUMANN

Président de Colmar Agglomération
Maire de Colmar

Les Vice-présidents



LUCIEN MULLER

1^{er} Vice-président en charge du développement économique, de l'attractivité du territoire et des relations avec les agences de développement économique régionale et départementale.

Maire de Wettolsheim



SERGE NICOLE

2^e Vice-président en charge de l'administration générale (notamment les affaires juridiques, les assurances, l'informatique), les ressources humaines, la représentation de Colmar Agglomération aux instances paritaires du personnel et de la présidence de la commission consultative des services publics locaux.

Maire de Wintzenheim



DENISE STOECKLÉ

3^e Vice-présidente en charge de l'environnement, de l'énergie, des milieux naturels et de l'Observatoire de la nature.

Maire d'Ingersheim



MARIE-LAURE STOFFEL

4^e Vice-présidente en charge de la base nautique de Colmar-Houssen, de la fourrière automobile et des gens du voyage.

Maire de Houssen



CHRISTIAN REBERT

5^e Vice-président en charge des finances et des budgets, de la présidence de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) et de la mutualisation des services.

Maire d'Andolsheim



ISABELLE FUHRMANN

6^e Vice-présidente en charge de la politique de la Ville et la prévention de la délinquance et de l'enseignement supérieur.

Conseillère municipale de Colmar



BENOÎT SCHLUSSEL

7^e Vice-président en charge de la coordination en matière d'eau potable et d'eaux pluviales, de l'assainissement collectif et de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Maire de Turckheim



THIERRY STOEBNER

8^e Vice-président en charge du plan de déplacement urbain et de la voirie des zones d'activités.

Maire de Horbourg-Wihr



ALAIN RAMDANI

9^e Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du Programme local de l'habitat (PLH).

13^e Adjoint au Maire de Colmar



DANIEL BERNARD

10^e Vice-Président en charge de l'entretien du patrimoine immobilier de la représentation du Président de Colmar Agglomération aux sous-commissions départementales et d'arrondissement, ainsi qu'à la commission communale de sécurité de Colmar, pour tous les établissements d'hébergement qui relèvent de sa compétence, de la mise en œuvre des pouvoirs de polices spéciales relatives aux bâtiments menaçant ruine, à la sécurité des établissements recevant du public à usage d'hébergement, et à la sécurité des occupants d'immeubles collectifs à usage d'habitation.

Maire de Niedermorschwihr



TRISTAN DENÉCHAUD

11^e Vice-président en charge des transports urbains et de l'intermodalité en vue de l'homogénéisation des transports urbains avec les partenaires régionaux et départementaux.

Conseiller municipal de Colmar

TROMBINOSCOPE

Les conseillers communautaires



**FLAVIEN
ANCELY**

Conseiller municipal
de Colmar



**RÉMY
ANGST**

Conseiller municipal
de Colmar



**SYBILLE
BERTHET**

3^e Adjointe au Maire
de Colmar



**LAURENT
DENZER-FIGUE**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Conseiller municipal
de Colmar



**FRÉDÉRIC
HILBERT**

12^e Adjoint au Maire
de Colmar



**NATHALIE
LACASSAGNE¹**

Conseillère municipale
de Colmar



**FABIENNE
HOUBRE**

Conseillère municipale
de Colmar



**CATHERINE
HUTSCHKA**

Conseillère municipale
de Colmar



**PATRICIA
KELLER**

Conseillère municipale
de Colmar



**FRANÇOIS
LENTZ**

Conseiller municipal
de Colmar



**ERIC
LOESCH**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Conseiller municipal
de Colmar



**CLAUDINE
MATHIS**

Conseillère municipale
de Colmar



**CHRISTIAN
MEISTERMANN**

4^e Adjoint au Maire
de Colmar



**BARBAROS
MUTLU**

10^e Adjoint au Maire
de Colmar



**MANURÊVA
PELLETIER**

Conseillère municipale
de Colmar



**SYLVIE
PÉPIN- FOUINAT**

Conseillère municipale
de Colmar



**NATHALIE
PRUNIER**

5^e Adjointe au Maire
de Colmar



**AUORE
REINBOLD**

Conseillère municipale
de Colmar

Les conseillers communautaires



**PASCAL
SALA**

2^e Adjoint au Maire
de Colmar



**OLIVIER
SCHERBERICH**

Conseiller municipal
de Colmar



**MICHÈLE
SENGELEN
CHIODETTI**

9^e Adjointe au Maire
de Colmar



**CAROLINE
SANCHEZ²**

Conseillère municipale
de Colmar



**MICHEL
SPITZ**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
6^e Adjoint au Maire
de Colmar



**OUSSAMA
TIKRADI**

Conseiller municipal
de Colmar



**ODILE
UHLRICH-MALLET**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
1^{ère} Adjointe au Maire
de Colmar



**OLIVIER
ZINCK**

8^e Adjoint au Maire
de Colmar



**MARIE-JOSEPH
HELMLINGER**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Bischwihr



**CHRISTIAN
VOLTZ**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Fortschwihr



**LAURENT
WINKELMULLER**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de
Herrlisheim-près-Colmar



**DANIEL
BOEGLER**

1^{ère} Adjoint au Maire
de Horbourg-Wihr



**CHRISTIAN
DIETSCH**

Conseiller municipal
de Horbourg-Wihr



**LAURENCE
KAEHLIN**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
2^e Adjointe au Maire
de Horbourg-Wihr



**JEAN-MARC
BETTINGER**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
1^{er} Adjoint au Maire
d'Ingersheim



**PATRICIA
MIGLIACCIO**

2^e Adjointe au Maire
de Ingersheim



**JOËL
HENNY**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Jebnheim



**MARC
BOUCHÉ**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Muntzenheim



**CHRISTIAN
DURR**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Porte
du Ried



**MARIO
ACKERMANN**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Sainte-Croix-
en-Plaine



**SÉVERINE
GODDE**

2^e Adjointe au Maire de
Sainte-Croix-en-Plaine



**JEAN-MARC
SCHULLER**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Sundhoffen



**DANIELL
RUBRECHT**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
1^{er} Adjointe au Maire
de Turckheim



**PHILIPPE
BETTER**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Walbach



**RICHARD
LEY**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Wickerschwihr



**DENIS
ARNDT**

3^e Adjoint au Maire
de Wintzenheim



**CLAUDE
KLINGER-ZIND**

Conseiller Municipal
de Wintzenheim



**DOMINIQUE
SCHAFFHAUSER**

6^e Adjointe au Maire
de Wintzenheim



**LUCETTE
SPINHIRNY**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
2^e Adjointe au Maire
de Wintzenheim



**BENJAMIN
HUIN-MORALES**

Membre du Bureau de
Colmar Agglomération
Maire de Zimmerbach

¹ Nathalie LACASSAGNE est installée au conseil communautaire depuis le 16 février 2023, suite à la démission de Nadia HOOG

² Caroline SANCHEZ est installée au conseil communautaire depuis le 6 avril 2023, suite à la démission de Véronique SPINDLER

ORGANIGRAMME COMMUN

Colmar & Colmar Agglomération

PÔLE TECHNIQUE

3

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

Jérôme Lecarpentier

Service voies publiques et réseaux -
Philippe ScheiblingService gestion du domaine public -
Marie-Laure Vonderscher

Service espaces verts - Claire Kaemmerlen

Service parc automobile - Christian Vieste

3

DIRECTION DE L'URBANISME

Édeline Courier

Service études d'urbanisme - Laetitia Maus

Service application du droit des sols -
Céline Jacquin

Service affaires foncières - Véronique Vaufrey

Service politique de la ville - Claire Lempereur

3

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

Erwann Lamoot

Service travaux neufs - Steeve Ritter

Service maintenance - Bruno Collardey

3

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PLAN CLIMAT - Franck Jost

Service propreté - Laurent Ott

Service gestion des déchets - Laurent Ott

Service eau et assainissement - Jérémie Steiger

Domaine rural et forestier - Marie Burgunder

Plan climat air énergie territorial - Pierre Noguès

Syndicats intercommunaux associés -
Sylvia Moron

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

1

DIRECTION DE LA CULTURE

Corinne Charpentier

Service affaires culturelles - (poste vacant)

Service lecture publique - Frédéric Boudineau

Musée Unterlinden - Camille Broucke

Musée Bartholdi - Juliette Chevé

Musée du jouet - (poste vacant)

Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie
Claire Prêtre

École d'arts plastiques - Thomas Perraudin

Conservatoire à rayonnement départemental
de musique et théâtre - (poste vacant)

Théâtre municipal - François Ades

Salle de spectacles Europe - François Ades

Archives - (poste vacant)

1

DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Anne-Catherine Perisic

Service enseignement primaire - Sandra Fosse

Service petite enfance - Michèle Losser

Centre socioculturel - Clarisse Blauhellig

4

DIRECTION DES SPORTS

Giovanni Agosta

4

CCAS - Cathy Ghio



MAIRE / PRÉSIDENT
Éric Straumann

**SECRÉTARIAT DU MAIRE
PRÉSIDENT ET DES ADJOINTS**

DIRECTION GÉNÉRALE

1 Robin Koenig – DGS
2 Franck Berger – DGAS
3 Pierre Rivet – DGST

4 Jean-Luc Delacote – DGAS
5 Jérôme Entressangle – DGAR
6 (poste vacant) – DGAS

4 **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
1 **ACTION CŒUR DE VILLE**

**PÔLE SÉCURITÉ,
COMMUNICATION ET
RELATIONS PUBLIQUES**

2 **DIRECTION
DE LA SÉCURITÉ
DE LA PRÉVENTION
ET DE LA CITOYENNETÉ**
Farid Ahmed-Colle

Service police municipale
David Hestin

Bureau Information
Jeunesse

Conseil municipal junior

2 **DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**
Lucie Hamon

2 Service relations -
publiques - Yoann Ruh

PÔLE RESSOURCES

5 **DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**
Estelle Robert-Munsch

Service gestion paies et
carrières - Céline Steib

Service santé et sécurité
au travail - Serge Berthet

Service emploi et
compétences - Paul Muller

5 **DIRECTION DES
FINANCES**
(poste vacant)

Service budget - Agathe Dubich

Service fiscalité - dette -
inventaire - Dorian Wettly

Service exécution
comptable - (poste vacant)

1 **DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES, JURIDIQUES
ET DE LA COMMANDE
PUBLIQUE** - Alain Kunegel

Service juridique - Alain Kunegel

Service population -
Ghislain Hufschmitt

Service commande
publique - Pascal Raebisch

5 **DIRECTION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION**
Franck Lefèvre

Service informatique -
Awatif Prevost

Service SIG - Topographie -
Jérôme Staub

PÔLE ATTRACTIVITÉ

6 **DIRECTION
DE L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE,
DE LA MOBILITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT**
(poste vacant)

Service aménagement
du territoire -
Peggy Killian

Service développement
économique -
Sophie Jambon

4 **DIRECTION
DU TOURISME,
DES COMMERCE
ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES**
(poste vacant)

